Légalité de l'activité d'une SAS

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par Cecilou
Bonjour Est-ce qu.il est possible de créer une entreprise avec l'activité suivante ?
SAS de Production d'électricité (3511Z)) Activité principale déclarée: La production et la revente d'électricité par l'exploitation de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques; l'achat et la revente de produits agricoles ou non; la prestation de services; l'activité de stockage et location de tous matériels.
Je m'étonne du mélange d'activités dans la déclaration de la société : agricole et non agricole. Comment l.administration peut s.y retrouver ? Merci d'avance pour votre avis Cordialement
Bienvenue et bonjour Je vous invite à contacter la CCI locale.
Par Isadore
Bonjour,
Il n'y a aucun souci à cumuler au sein d'une société non agricole comme une SAS des activités mixtes. Si le sujet vous intéresse : [url=https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/statut-du-dirigeant-son-conjoint/situation-pluriactifs/cumul-dactivites-indep endantes]https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/statut-du-dirigeant-son-conjoint/situation-pluriactifs/cumul-dactivites-independantes[/url]
L'administration s'y retrouve très bien car il y a des règles pour savoir à quel régime rattacher la société, par exemple : [url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036475158]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036475158[/url]
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037062148]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037062148[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037062148[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037062148]
Légalement, à condition de ne pas adopter une forme de société agricole du type EARL, rien n'interdit de cumule maraîchage, confection de bijoux en bois, épicerie fine et production d'électricité au sein d'une même société.
C'est surtout le gérant qui risque de trouver cela compliqué.
Par Cecilou
Bonjour, Je vous remercie vivement pour votre retour. C'est très surprenant ces sociétés fourre-tout! Quand il y a des salariés quelle Ccn est appliquée ? Celle de l'activité principale?